

sultation démocratique et de la prise de décisions, de l'application des règlements et de la réglementation des activités des entreprises individuelles.

Il s'agit des coûts sociaux directs des mesures collectives prévues par la loi. Les caractéristiques mêmes de ce modèle qui rendent son application efficace sont celles qui prêtent le plus aux critiques et aux controverses. Ce sont les coûts cohérents au système.

Par ailleurs, ce modèle répondrait au besoin reconnu d'un mécanisme de vente amélioré et d'une compétition accrue. Il permettrait de régulariser le cycle de l'offre et de la demande, de stabiliser et d'augmenter les revenus des producteurs au sein d'une industrie ayant une vaste assise de récupérer certaines des pertes en faveur des marchés d'exportation, de stabiliser et d'étendre l'industrie canadienne de la transformation, d'améliorer le système de données sur les marchés, de développer considérablement l'industrie et le secteur des exportations compte-tenu des mesures que pourrait prendre l'organisme central et, facteur plus important, de répartir le marché plutôt que d'adopter des politiques provinciales axées sur l'imposition de taxes et visant à accaparer les marchés, que peuvent entraîner une surproduction chronique. Les consommateurs quant à eux, ne sauraient que bénéficier d'une stabilité relative des prix et d'une offre garantie, de même que d'une diminution continue du coût du boeuf en tant que pourcentage des revenus personnels disponibles aux taux actuels de consommation.